

# IRHiS

**DRAC**  
**HAUTS-DE-FRANCE**  
SERVICE RÉGIONAL DE L'ARCHÉOLOGIE

## *Le démantèlement des fortifications dans les Hauts-de-France (xvi<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*

*Entre pertes patrimoniales et (re)découvertes archéologiques*

6<sup>e</sup> journée d'études

PCR Les places fortes des Hauts-de-France



**15 JUIN 2023 • 9H**

SALLE DE SÉMINAIRE DE L'IRHiS

UNIVERSITÉ DE LILLE • SITE DU PONT-DE-BOIS • VILLENEUVE D'ASCQ



Responsables scientifiques : Thomas Byhet (SRA, DRAC Hauts-de-France),  
Philippe Diest (Université Catholique de Lille), Christine Aubry (IRHiS)

Contact : Christine Aubry, IRHiS  
Université de Lille, site du Pont de Bois, 59653 Villeneuve d'Ascq  
Tél. (33) 03 20 41 62 87 – christine.aubry@univ-lille.fr

Image : Dérasement du couronné de la citadelle de Valenciennes, front sud-ouest, 1891-1892 © Fonds photographique de la Bibliothèque municipale de Valenciennes – Conception : Ch. Aubry (IRHiS), Cellule communication Lille [01-2023]



## APPEL À COMMUNICATION

Si le fait fortifié est particulièrement présent dans les Hauts-de-France, une part importante des enceintes urbaines et des châteaux a disparu depuis l'époque moderne. Ce phénomène trouve davantage son origine dans les démolitions en temps de paix, bien plus efficace que les destructions de guerre. En effet, le démantèlement, qui signifie le fait de se dévêtir de son manteau et par extension les murailles qui protègent un espace, s'inscrit dans une temporalité plus longue et s'effectue avec des moyens plus efficaces que la sape ou le bombardement. Cependant, ces démolitions n'aboutissent pas systématiquement à des disparitions complètes de la fortification. Quand elles sont motivées par des raisons militaires ou politiques, elles consistent à retirer à un point fortifié ses qualités. Les murailles sont alors totalement arasées ou totalement désorganisées par la création de trouées indéfendables. Parfois, ces démolitions se justifient par des enjeux urbanistiques et peuvent se limiter à certaines portions de remparts ou aux portes.

Les démantèlements sont une période marquante pour les espaces concernés. En concentrant une main d'œuvre et des moyens importants, ces démolitions constituent des chantiers remarquables qui permettent d'appréhender les enjeux d'une époque, les acteurs impliqués et les techniques utilisées. Transition entre le temps du cloisonnement et celui de l'agglomération dans le cas des enceintes urbaines, les démantèlements provoquent l'émergence d'espoirs, mais également de regrets quant à la disparition, pas toujours désirée, d'un paysage historique évoquée dans de nombreux livres et études rédigés durant les démolitions. Ces travaux s'accompagnent régulièrement de découvertes archéologiques multiples, dont les acteurs, les méthodes et les conclusions ont évolué depuis l'époque moderne. Parfois, il s'agit de redécouvertes car les murailles ont été construites sur des architectures plus anciennes dont l'existence a été oubliée. Dès lors, se pose la question de l'approche scientifique, technique et intellectuelle de l'archéologie préventive bien avant la loi de 2001.

Cette journée d'études, qui s'inscrit dans l'axe 4 (*L'évolution des places fortes*) du Projet collectif de recherches *Les places fortes des Hauts-de-France*, invite les archéologues et les historiens à s'interroger sur le phénomène que constitue le démantèlement. Celui-ci permet de réfléchir à la démolition de différentes portions de l'architecture défensive septentrionale mais également aux apports scientifiques, techniques et iconographiques de ces chantiers. Des approches locales comme des comparaisons thématiques ou chronologiques mettraient en lumière l'intérêt de cette transition entre l'avant et l'après du fait fortifié, ouvrant ainsi des perspectives sur l'évolution des places fortes des Hauts-de-France.

Philippe Diest  
Université catholique de Lille  
Chercheur-associé IRHIS – UMR 8529 (Univ. Lille, CNRS)  
Membre du PCR *Les places fortes des Hauts-de-France*

Les propositions, sous forme d'un court résumé (250-300 mots), devront être envoyés, **avant le 8 mars 2023**, à Philippe Diest ([philippe.diest@univ-catholille.fr](mailto:philippe.diest@univ-catholille.fr)) et Thomas Byhet ([thomas.byhet@culture.gouv.fr](mailto:thomas.byhet@culture.gouv.fr)).